

2023 / 2024



ECOLE DU SACRE- COEUR
19 RUE CART BROUMET
25 240 MOUTHE



COURRIEL : sacre-coeur.mouthe@orange.fr

TEL. : 03 81 69 28 13

Mouthe, le 4 septembre 2023

Toute l'équipe éducative est heureuse de vous retrouver pour cette rentrée 2023.
Peu de changements cette année dans l'équipe et dans l'organisation.
Nous accueillons 129 élèves. L'équipe éducative est composée de 6 enseignants, 2 ASEM et 3 AESH.
Olivier Droz-Vincent

1. ORGANISATION PEDAGOGIQUE

❖ Les 5 classes

CLASSES	ENSEIGNANTS	AIDES MATERNELLES
PS	Olivier DROZ-VINCENT : Lundi, Mardi, Vendredi Jackie BOUHELIER : Jeudi	Isabelle DHÔTE
MS/GS	Frédérique FAIVRE : Lundi, Mardi, Vendredi Jackie BOUHELIER : Vendredi	Halah HADAYA
CP/CM1	Isabelle GRESSET	
CP/CM2	Jaouad FERAHTIA	
CE1/CE2	Margaux POURCHET	

Aude CHENET, Nadine GAMET, Patricia BENOIT (AESH) accompagneront certains enfants à besoins spécifiques.

- ❖ Je pourrai vous recevoir **le jeudi**, jour où je suis déchargé de ma classe, ou **le soir sur rendez-vous**.
- ❖ Vous pouvez également rencontrer les enseignants sur **rendez-vous**.

2. HORAIRES :

Matin : 8h45/12h05

Après-midi : 14h05/16h45

Les grilles de l'école sont ouvertes 10 minutes avant : 8h35 et 13h55.

Pour la sortie, les enfants de maternelle seront prêts à partir de 11h55 et 16h35

3. GARDERIE, CANTINE:

Vous avez la possibilité d'inscrire les enfants au « Petit Tétras ».

Les animateurs de cette association accompagnent les enfants à l'école et les reprennent en charge aux heures de fin de cours.

4. GOÛTERS

Seuls les goûters composés de fruits, légumes et compotes sont autorisés sur le temps des récréations. Pour les plus petits, merci d'éplucher les fruits et de les mettre dans une petite boîte. Les fruits secs à coque ne sont pas autorisés.

5. FREQUENTATION SCOLAIRE :

Elle est obligatoire en Primaire et en Maternelle. Je vous demande de bien vouloir respecter le calendrier scolaire joint à ce courrier.

6. INFORMATIONS IMPORTANTES / REGLEMENT

- ❖ Toutes les informations importantes vous sont communiquées dans le cahier de correspondance (cahier vert) ou par mail. Dans le cahier, elles doivent être signées afin d'attester que vous en avez pris connaissance.
Des informations plus précises à la classe de votre enfant vous seront communiquées via Educartable : il est donc important que chacun s'y inscrive et consulte régulièrement cet outil de communication.
- ❖ Merci de nous signaler tout changement d'adresse, de numéro de téléphone...
- ❖ Le REGLEMENT de l'école est collé dans le cahier de correspondance. Il a été lu en classe et doit être signé par votre enfant et par vous-mêmes.

7.LES ASSOCIATIONS DE L'ECOLE :

APEL, OGEF et SAINT SIMON: ces trois associations œuvrent pour le bien de l'école et pour vos enfants.

- ❖ L'APEL (association des parents d'élèves de l'enseignement libre) réunit les parents qui s'impliquent dans la réalisation de projets et d'actions visant à faire du lien entre les familles et permettant de gagner de l'argent pour l'investir dans les projets pédagogiques que proposent les enseignants.
Un document plus précis accompagne ce courrier.
- ❖ L'OGEF est l'organisme de gestion de l'école catholique. Indispensable à son fonctionnement, elle réunit des bénévoles, souvent parents d'élèves qui ont en charge la gestion financière du fonctionnement de l'école en lien avec le chef d'établissement. Votre présence et votre investissement dans ces structures permettent d'avancer ensemble dans la réalisation des projets.
- ❖ SAINT SIMON est l'association propriétaire de l'école. Elle s'est occupée de la construction de la nouvelle école et gère l'entretien du bâtiment (gros œuvre).

10.MONTANT DES CONTRIBUTIONS FAMILIALES POUR L'ANNEE 2023/2024

- ▶ 1 enfant : 340 €
- ▶ 2 enfants : 610 €
- ▶ 3 enfants : 770 €

La facture vous sera adressée dans le courant du mois de septembre. (La cotisation Apel figurera sur cette facture = ne rien régler avant). Vous pouvez régler en 1 fois, 3 fois ou 8 fois.

11.DOCUMENTS DE RENTREE

Vous trouverez ci-joint plusieurs documents à lire et à compléter.

Merci de retourner **au plus tard lundi 11 septembre** les documents suivis de *

- ❖ Autorisation de prises de vues/ DROIT A L'IMAGE*
- ❖ Billet de sortie*
- ❖ Assurance scolaire* : fournir une attestation d'assurance scolaire (pour fin septembre au plus tard)
- ❖ Document de l'apel (association des parents d'élèves) *
- ❖ Dates des réunions de parents
- ❖ Le Calendrier d'année

Très belle rentrée à tous.

Olivier Droz-Vincent